Image not found or type unknown

jour de récupération imposé

Par **pointdeson9**, le **16/12/2011** à **18:14**

Bonjour ,

Cette semaine lundi 12 décembre, je suis venue travaillée 8h sur un jour de repos imposé par ma direction.
Donc j avais 8h à récupérer en 1 seule fois et normalement il m'avait été dit que j'avais 5semaines pour récupérer ce jour de péférence un lundi .
Mercredi ,on m' a annoncé que l 'on m'imposait dé récupérer mon jour au lundi 19 décémbre .Que la DRH avait fait le necessaire.

Est-ce légal d'imposer un jour de récupération par son employeur et de le valider de la sorte ?
Est-ce que j 'aurais eu le droit de le monétiser ou de le poser en compte épargne temps ? je fais partie de le convention collective Convention collective régionale des industries métallurgiques .

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **16/12/2011** à **20:17**

Bonjour,
Pour les contreparties des heures supplémentaires, je vous propose ce dossier...
S'il veut compenser ce jour de travail supplémentaire l'employeur devrait donc déjà le faire majorations comprises mais dans les conditions légales...
Vous pourriez consulter la convention collective territoriale par ce site...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés